

DECRET N°99-332 DU 2 JUILLET 1999

Portant nomination au grade de
Lieutenant-stagiaire de trois (03)
élèves-officiers des Forces Armées
Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n° 90-016 du 18 juin 1990, portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la Loi n° 81-014 du 10 octobre 1981 portant Statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises et la Loi 88-006 du 26 avril 1988 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 97-143 du 25 mars 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale
- Sur** proposition du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale ;
- Le** conseil des ministres entendu en sa séance du 23 juin 1999 ;

DECRETE

Article 1.- Les Elèves-officiers dont les noms suivent :

- ABISSI Edgar Brice
- SAGBO Y. A. Hippolyte
- AHOKPOSSI M. G. Constant

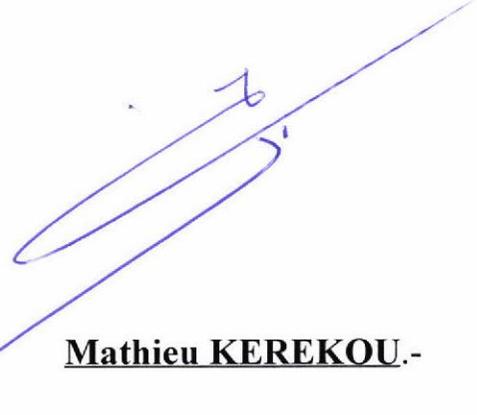
sont nommés au grade de Lieutenant-stagiaire pour compter du 1er octobre 1999.

Article 2.- La présente nomination entraîne une augmentation de traitement dans les conditions définies par l'ordonnance n° 94-001 du 16 septembre 1994 portant loi de Finances gestion 1994.

Article 3.- Le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 2 Juillet 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le ministre des Finances,
et de l'Economie



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le ministre délégué auprès du
Président de la République chargé de
la Défense Nationale,



Pierre OSHO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 2 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 MDN 4 AUTRES
MINISTERES 14 SGG 4 DGMB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCON-DCCT-
INSAE 3 UNB- FASJEP 3 INTERESSES 3 DOSSIERS INTERESSES 3 A/C 4 JORB 1.